

CONCERTATION EN VUE DE LA REQUALIFICATION DE L'ANCIEN CENTRE LIVET Caluire-et-Cuire (69M)

Promoval est lauréat d'un concours organisé par les Hospices Civils de Lyon (HCL) en vue de la cession pour requalification d'un ancien site hospitalier, fermé en 2010.

En raison de la position du site entre le quartier dense de la Croix-Rousse et le tissu urbain plus aéré de Caluire-et-Cuire, de l'évolution des fonctions urbaines, de la démolition d'un bâtiment ancré dans la mémoire collective et d'une culture locale d'implication des habitants dans les projets urbains, Promoval a engagé une **démarche de concertation en amont de la conception du projet**.

État d'avancement : 2018 - 2019 (achevé)

Maîtrise d'Ouvrage : Promoval
Référént : Gréogry Fouque, directeur

Site : 8 rue de Margnolles, Caluire-et-Cuire - 1,6 ha

Équipe projet : Condition Urbaine

Montant de mission : 14 750 € HT

Objectifs de la mission

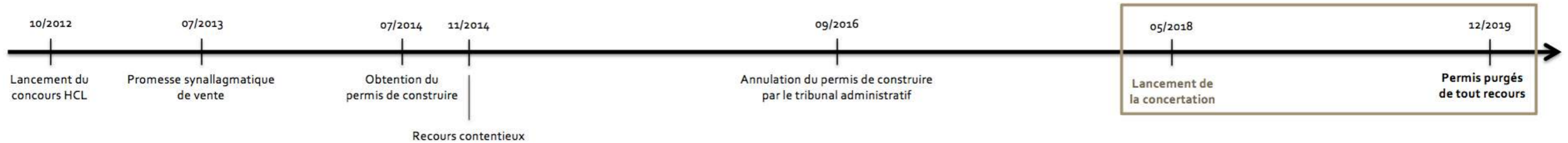
- Renforcer la pertinence du projet au regard des problématiques locales et des attentes des riverains ;
- Tendre vers un projet acceptable par tous et conforme aux dispositions réglementaires et contractuelles.

Enjeux

- Requalifier un ancien site hospitalier vacant, dégradé et pollué ;
- Prendre en compte les attentes des riverains dans l'élaboration même du projet ;
- Rapprocher les attentes de l'ensemble des acteurs (riverains, HCL, commune, promoteur) dans le respect du cadre réglementaire, des contraintes économiques et techniques.

Nos interventions

- Préparation et animation de l'ensemble de la démarche de concertation ;
- Interface permanente entre les habitants et le Maître d'Ouvrage, information des riverains ;
- Rédaction du bilan de la concertation ;
- Animation du groupe de travail parc.



Étape 1 : Analyse préalable (mai 2018)

Objectifs :

- Préciser les attentes des riverains ;
- Adapter les phases ultérieures de la démarche à leurs préoccupations.

Moyens :

- Questionnaire ;
- Analyse des contributions à l'enquête publique sur le PLUi-H concernant le site ou son environnement proche.

Étape 2 : Ateliers de concertation (juin 2018)

Objectifs :

- Mettre en lien les attentes et préoccupations des riverains avec les dispositions réglementaires, les impératifs techniques, économiques et contractuels ;
- Proposer un principe de projet conçu sur la base de ces échanges.

Moyens : 3 ateliers de concertation

Bilan :

- Mise en place d'un dialogue constructif (questions-réponses, propositions, etc.) ;
- Intégration des préoccupations et propositions dans la conception du projet lorsque possible, ou justification ;
- Mise en place du groupe de travail parc.

Groupe de travail parc (juillet 2018 à avril 2019)

Fondement : demande forte d'ouverture du parc au public, mais absence de volonté politique de création d'un parc public.

Objectif : accompagner les riverains dans la définition de modalités pérennes d'entretien du parc (sous statut privé) par des associations, en contrepartie d'une ouverture au public.

Bilan :

- Tenue de 3 réunions ;
- Précisions sur les usages, les accès, la sécurisation, l'articulation avec le projet immobilier, le montage juridique, etc.



Le bâtiment et le parking HCL



Atelier 3 : présentation du principe de projet résultant de la concertation



Principe de projet issu des échanges

BILAN DE LA DÉMARCHE

Sur le projet immobilier :

- Pas d'opposition exprimée lors de la réunion de restitution (juin 2019) ;
- Autorisations d'urbanisme purgées de tout recours en décembre 2019.

Sur le parc :

- Implication progressive de la commune, avec initiation d'un projet de parc public.
- Automne 2019 : transfert du portage du projet à la mairie.